



Nous vous l'avons annoncé le **16 mars dernier**, le **nouveau calculateur de l'UNSA PNC** a fait son apparition sur l'appli, pour vous guider et vous aider dans votre déclaration spécifique à votre activité vol.



Vous trouverez **3 onglets** : une page récapitulative, et deux pages de déclaration en fonction de votre secteur de vol (en cas de mobilité en cours d'année, remplissez les mois concernés dans chacun des deux onglets, les deux se cumuleront sur la page récapitulative).

L'ONGLET RÉCAPITULATIF

L'onglet «**récapitulatif**» vous permettra de retrouver les principaux éléments de votre déclaration.

Récapitulatif		PNC LC	PNC MC/CC/BP
MONTANTS À DÉCLARER			
REVENUS D'ACTIVITÉ :			
Salaires, avantages en nature, indemnités journalières cf case « 1AJ » ou « 1BJ » préremplie de la déclaration d'impôts	→		€ 0
DÉCOMPTE DES NUITÉS :			
Attestation employeur EP4 Février 2021	→		€ 0
INDEMNITÉS REPAS :			
Voir onglet PNC	→		€ 0
INDEMNITÉS DE TRANSPORT :			
Voir onglet PNC	→		€ 0

Les lignes «**Revenus d'activité**» ainsi que «**Décompte des nuités**» sont à compléter (**flèches noires**).

Les lignes «**Indemnités Repas**» et «**Indemnités de Transport**» (**flèches rouges**) sont remplies par le calculateur en fonction de ce que vous renseignez dans les onglets LC ou MC/CC/BP selon votre secteur d'affectation pour la partie à cumuler.

Retrouvez vos « **Revenus d'Activités** » sur votre déclaration pré-remplie, qui se compose de l'ensemble des salaires et indemnités perçus au cours de l'année 2020 :

- le cumul net imposable AF sur votre fiche de paie de décembre 2020,
- indemnités journalières de la sécu, ...
- autres salaires (si activité parallèle déclarée),

MONTANT A DEDUIRE

Dans cette partie renseignez le montant de votre "**Cotisation syndicale**".

Les "**Montants des frais kilométriques**" ne doivent être remplis que si vous faites une déclaration papier. En cas de déclaration par internet vous n'avez besoin que de déclarer le nombre de kilomètre

Les autres cases se cumulent automatiquement au fil de la déclaration

MONTANTS À DÉDUIRE

FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS :

Voir onglet *PNC*

€ 0

NOMBRE DE KILOMÈTRES :

Voir onglet *PNC*

0

MONTANT DES FRAIS KILOMÉTRIQUES :

Calculateur officiel en [cliquant-ici](#)



€ 0

FRAIS PROFESSIONNELS EN ESCALE :

Voir onglet *PNC*

€ 0

COTISATION SYNDICALE :



€ 0

AUTRES FRAIS :

Voir onglet *PNC*

€ 0

Calculer

ATTENTION !

N'oubliez pas **la case 6QS**, ligne **Cumul Retraite SUP**, sur le bulletin de paie de décembre.



PARTIE DÉCLARATION POUR LE LONG COURRIER :

Récapitulatif

PNC LC

PNC MC/CC/BP

Janvier
 Février
 Mars
 Avril
 Mai
 Juin
 Juillet
 Août
 Septembre
 Octobre
 Novembre
 Décembre

INDEMNITÉS DE REPAS PERÇUS :

• Ligne « Indemnités repas » :

• Ligne « Ind. repas » :

INDEMNITÉS DE TRANSPORT PERÇUS :

• Somme des deux lignes « Rbst carte Navigo » :

• Ligne « Frais réel transport » :

• Ligne « IND Transport » :

• Ligne « R. Frais transport » :

FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS :

Abonnement mensuel Navigo ou Train

NOMBRE DE KILOMÈTRES :

AUTRES FRAIS :

➔ +

ROTATIONS :

Vol 1

➔ +

Code IATA ▼

Nb ON ▼

€ 0

⬇ ⬇ ⬆

En partie centrale, Les éléments à renseigner sont :






- les indemnités repas perçus : les deux lignes sur le bulletin de paie du mois concerné (une ou deux, tout est normal !)
- les indemnités de transport perçus (kilométriques, Navigo, train)
- le nombre de kilomètres parcourus pour ceux qui ont l'option voiture (dans la limite des 100 km A/R, sauf accord de votre centre des impôts)
- les autres frais (sur justificatif et accord de votre percepteur)
- les rotations : il vous suffit de rentrer le code IATA du découcher, et le nombre de ON de la rotation (flèche bleues)

La case "TOTAL" (flèche verte) viendra se cumuler directement dans la partie récapitulative. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

*** Pour ajouter un vol ou un frais, cliquez sur le "+" (flèche rouge)

*** Pour changer de mois => partie gauche (flèche noire).

DÉCLARATION POUR LE MC, CC ET BASES PROVINCES

Janvier	INDEMNITÉS DE REPAS PERÇUES :	
Février	• Ligne « Indemnités repas » :	€ 0
Mars	• Ligne « Ind. repas » :	€ 0
Avril		
Mai	INDEMNITÉS DE TRANSPORT PERÇUES :	
Juin	• Somme des deux lignes « Rbst carte Navigo » :	€ 0
Juillet	• Ligne « Frais réel transport » :	€ 0
Août	• Ligne « IND Transport » :	€ 0
Septembre	• Ligne « R. Frais transport » :	€ 0
Octobre		
Novembre		
Décembre	FRAIS DE TRANSPORT PAYÉS :	€ 0
	Abonnement mensuel Navigo ou Train	
	NOMBRE DE KILOMÈTRES :	0
	AUTRES FRAIS :	
	Libellé (sur justificatif)	€ 0
	 	
	VOLS JOURNÉE :	0 € 0
	ROTATIONS :	
	Vol 1	 Nb ON 
		€ 0
	 	

En partie centrale, Les éléments à renseigner sont :

- Les indemnités repas : addition des deux lignes sur le bulletin de paie du mois concerné (une ou deux, tout est normal !)
- les indemnités de transport perçues (kilométriques, Navigo, train)
- le nombre de kilomètres parcourus pour ceux qui ont l'option voiture
- Les autres frais (sur justificatif et accord de votre percepteur)
- Les vols journée, ayant la même base forfaitaire de déduction, il suffit de renseigner combien d'aller-retour journée vous avez fait pendant le mois
- les rotations : en choisissant le nombre de ON (*flèche bleue*), les cases de découcher apparaissent, (une case découcher pour un 2 ON, deux cases pour un 3 ON et ainsi de suite).

La case "TOTAL" (*flèche verte*) viendra se cumuler directement dans la partie récapitulative. Aucune action de votre part n'est nécessaire.

*** Pour ajouter un vol ou un autre frais, cliquez sur le "+" (*flèche rouge*)

*** Pour changer de mois => partie gauche (*flèche noire*).

CALCULS ET CONSEILS DE DÉCLARATION

Une fois les différentes données remplies et une vérification rapide sur l'onglet Récapitulatif, un simple clic sur "**Calculer**" et une page d'accompagnement apparaît. Les données saisies permettent de guider vers une déclaration dite "**Aux frais réels**" (ainsi que les cases et les montants à renseigner) ou encore une déclaration dite "**Forfaitaire**" avec la déduction des 10%.

Enregistrer | Charger une sauvegarde

UNSA PNC
SOLIDAIRES ASSISTANCE

Récapitulatif | PNC LC | PNC MC/CC/BP

< Retour

En fonction des éléments que vous avez remplis, **la déduction aux frais réels n'est pas recommandée !**
Vous devriez déclarer :

CASE 1AJ OU 1BJ

CASE 7AC OU 7AE
Cotisation syndicale

PENSEZ À LA CASE 6QS
Bulletin de paie de Décembre, ligne « cumul retraite »

Récapitulatif PDF | Enregistrer

OU

Enregistrer | Charger une sauvegarde

UNSA PNC
SOLIDAIRES ASSISTANCE

Récapitulatif | PNC LC | PNC MC/CC/BP

< Retour

En fonction des éléments que vous avez remplis, **la déduction aux frais réels est recommandée !**
Vous devriez déclarer :

NOMBRE DE KILOMÈTRES
Si déclaration internet

CASE 1AJ OU 1BJ

TOTAL DES AUTRES FRAIS RÉELS
Si déclaration internet

OU

CASE 1AK OU 1BK
Si déclaration papier

PENSEZ À LA CASE 6QS
Bulletin de paie de Décembre, ligne « cumul retraite »

Récapitulatif PDF | Enregistrer

ASTUCES

A tout moment, un bouton **“Enregistrer”** vous permet de sauvegarder votre déclaration sur votre PC ou téléphone.

Le **“Récapitulatif PDF”** permet d'enregistrer en format PDF l'onglet “récapitulatif” ainsi que la page de déclaration.

Pour revenir sur une version enregistrée, cliquez sur **“Charger une sauvegarde”**.

Lorsque vous voudrez revenir sur une année précédente, il suffira de télécharger la sauvegarde puis cliquer sur **“CONSULTER MA DECLARATION”**. Ce choix vous permet une simple consultation sans possibilité de modification des éléments déclarés.

Vous pouvez également remplir votre déclaration au fil des mois de l'année en cours. Au moment de compléter votre déclaration, il vous suffira de cliquer sur **« METTRE À JOUR ET ÉDITER »** pour que le dernier barème à jour soit pris en compte automatiquement.

Quand vous enregistrez, mettez l'année et le mois dans le nom de votre sauvegarde. Cela vous permettra de garder un historique de vos déclarations.

The screenshot shows a portion of a tax declaration form. On the left, there are several sections: 'NOMBRE DE KILOMÈTRES' (with a sub-note 'Si déclaration internet' and a value of 1), 'CASE 1AJ OU 1BJ' (with a value of € 33), 'TOTAL DES AUTRES FRAIS' (with a sub-note 'Si déclaration internet' and a value of € 1355), and 'CASE 1AK OU 1BK' (with a sub-note 'Si déclaration papier' and a value of € 1355). The word 'OU' is centered between the 'TOTAL DES AUTRES FRAIS' and 'CASE 1AK OU 1BK' sections. At the bottom, there is a red text prompt: 'PENSEZ À LA CASE 6QS'. A white modal dialog box is overlaid in the center, containing the text: 'Depuis votre sauvegarde, les barèmes des escales ont peut-être évolué !'. Below this text are two buttons: 'Mettre à jour et éditer' (with a pencil icon) and 'Consulter ma déclaration' (with an eye icon).

RAPPEL

Si vous choisissez d'opter pour la déduction du montant réel de vos frais professionnels lors de votre déclaration de Revenus 2020, vous pouvez le faire conformément à la législation en vigueur. Les termes de l'annexe à la lettre de la Direction de la Législation Fiscale du 15 Février 1999 précisent les modalités réglementaires du dispositif dont l'instruction administrative est publiée au Bulletin officiel des Impôts sous la référence 5 F-6-99). Il est impératif de suivre scrupuleusement ces modalités.

Ainsi, pour pouvoir déduire de vos Revenus, le montant de vos Frais Professionnels, suivant le dispositif légal, il est nécessaire, au préalable, d'ajouter à sa base d'imposition, c'est-à-dire à son Cumul Net Imposable, TOUTES les Indemnités de séjour perçues pour leur montant TOTAL, majorées du coût réel des chambres d'hôtel conformément au décompte des Nuitées fourni par l'employeur,

IMPORTANT : Ce calculateur vous permet de vous assister dans le calcul de vos frais réel **ET** de savoir si vous devriez faire une déclaration aux frais réels ou opter pour une déclaration classique (Déduction forfaitaire de 10%)

Il vous appartient de remplir tous les autres champs de votre déclaration si nécessaire.

L'UNSA PNC ne saurait être tenu responsable en cas d'erreur ou d'omission dans votre déclaration.

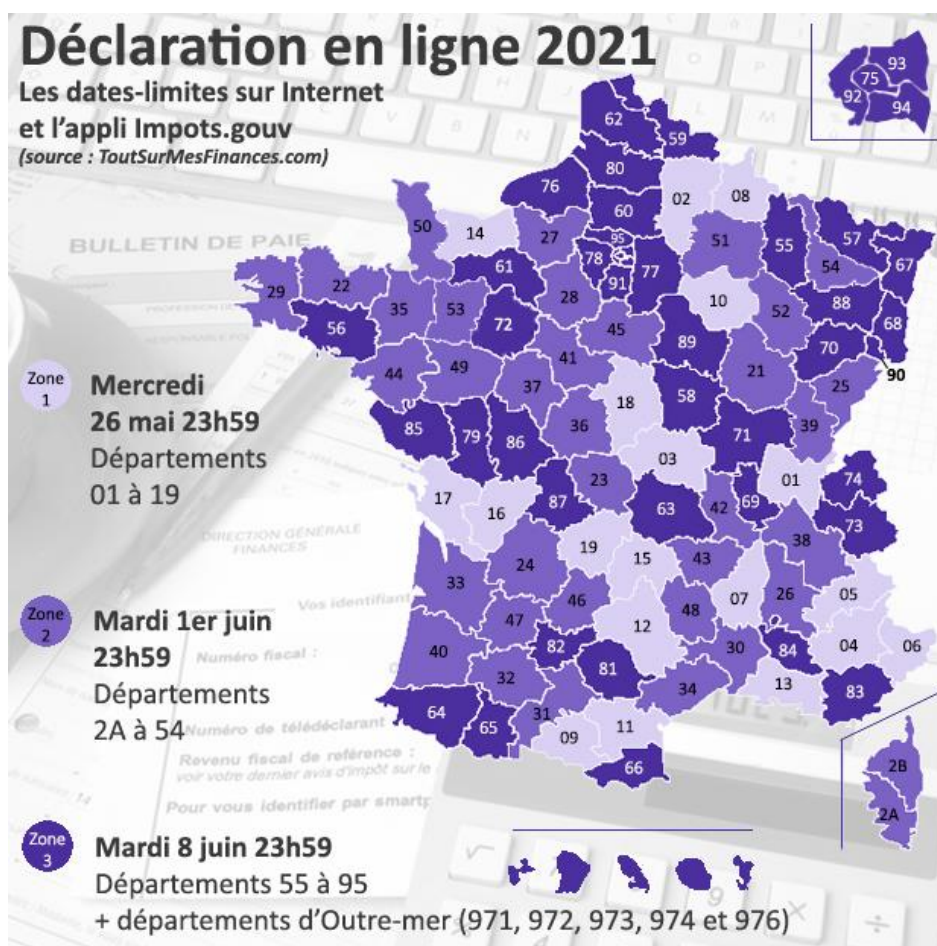
ENVIE D'ALLER PLUS LOIN ?

Pour avoir une idée du montant de votre impôt sur le revenu, rendez-vous directement sur le [SIMULATEUR OFFICIEL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU](https://impots.gouv.fr)



impots.gouv.fr
un site de la Direction générale des Finances publiques

DATES LIMITES POUR LA DECLARATION EN LIGNE ET PAPIER



Date limite déclaration papier (tous départements) : 20 mai 2021

Non-résidents percevant des revenus en France : 26 mai 2021 à 23h59

**L'EQUIPE UNSA RESTE A VOTRE DISPOSITION POUR TOUT RENSEIGNEMENT
OU ASSISTANCE DANS L'UTILISATION DE CE CALCULATEUR !**

⇒ Notre standard téléphonique (9h-17h) au [09.80.80.02.02](tel:09.80.80.02.02)

⇒ Par mail unsapncaf@gmail.com